

DOSSIER DE PRESSE

Toulouse, le 3 décembre 2012

**Aujourd'hui, à l'occasion de la journée internationale
des personnes handicapées,
L'Urapei Midi-Pyrénées remet les « Victoires de
l'accessibilité » pour promouvoir l'inclusion des
personnes handicapées mentales.**

A propos de l'Urapei Midi-Pyrénées :

L'Urapei Midi-Pyrénées, Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, déclinaison régionale de l'Unapei, regroupe :


- **19 Associations** de Parents et Amis d'Enfants et Adultes Handicapés Mentaux de Midi-Pyrénées
- près de **3000 adhérents**, parents et amis, qui ont créé et qui gèrent...
- **148 Etablissements et Services** qui offrent : éducation, formation professionnelle, travail adapté, hébergement, insertion, accompagnement et soins et qui accueillent...
- plus de **5000 personnes en situation de handicap**, adultes, adolescents et enfants, accompagnés
- par plus de **5000 professionnels**
- **7 Associations Tutélaires** qui ont en charge plus de **4000 majeurs** sous protection judiciaire.

Contacts presse :

Urapei Midi-Pyrénées : midi-pyrenees@victoires.unapei.org / 05.61.20.42.85

Sommaire

Edito

 Gérard REY, Président de l'Urapei Midi-Pyrénées

REPERES

- a. L'accès à tout pour tous : un droit depuis 2005 qui doit être effectif en 2015
- b. Qu'est ce que l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales ?
- c. Le symbole S3A

Les « Victoires de l'accessibilité »

- a. Présentation du concours « Les Victoires de l'Accessibilité »
- b. Les Victoires régionales
 - Dans la catégorie « Education » : LE JARDIN DES SAVOIRS
 - Dans la catégorie « Travail » : UN AUTRE MONDE
 - Dans la catégorie « Santé » : ACVA
 - Dans la catégorie « Acteur de la cité » : ZOOM SUR LE HANDICAP
 - Le Coup de Cœur du jury : BENEVOLE DANS L'HUMANITAIRE

EDITO par Gérard REY

Président de l'Urapei Midi-Pyrénées

Le cadre législatif a beau être fixé depuis 2005, il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées mentales. Leurs besoins spécifiques sont trop peu pris en compte aujourd'hui. Pourtant, il est possible d'agir pour leur rendre la Cité accessible, et c'est ce que démontrent les Victoires de l'accessibilité.

Ce que notre association souhaite, est que l'exception d'aujourd'hui devienne la règle demain. Que toutes ces bonnes volontés, ces créateurs de liens qui à leur manière luttent contre les préjugés, inspirent notre société dans son ensemble. En effet, l'une des priorités de l'Urapei concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales. Depuis 50 ans, la fédération et ses associations membres portent une même conviction : la nécessité « d'adapter l'environnement des personnes handicapées mentales à la nature et à la mesure de leurs difficultés comme à la hauteur de leurs capacités et de leurs ambitions ». L'accessibilité, permet de favoriser la rencontre entre tous les citoyens, de permettre à toute personne déficiente intellectuelle d'améliorer sa vie quotidienne et de vivre avec et parmi les autres. Toutes les personnes handicapées mentales ne peuvent pas accéder à une vie totalement autonome, mais chaque pas qui est fait vers cette autonomie se révèle une victoire pour la personne et son entourage. Le concours des « Victoires de l'accessibilité » se veut être un laboratoire de bonnes pratiques et démontre que l'inclusion des personnes handicapées mentales dans notre société est possible. »

REPERES

a. L'accès à tout pour tous : un droit acquis en 2005 qui doit être effectif en 2015

Si l'accessibilité était abordée jusqu'alors dans sa dimension d'aménagements matériels, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité « à tout pour tous ». Le principe d'accessibilité est enfin généralisé à l'ensemble des handicaps. La réglementation impose de rendre la Cité accessible à tous ses citoyens d'ici 2015, dans tous les aspects de la vie : le cadre bâti, les transports, la voirie, l'entreprise, l'administration, le sport, la culture, les loisirs, etc.

Le cadre législatif est posé, reste à l'appliquer. Pour cela, l'Urapei appelle à un changement d'ordre social et sociétal.

b. Qu'est ce que l'accessibilité pour les personnes handicapées mentales ?

« Il faut mieux nous connaître, nous comprendre, nous rendre la vie plus facile et ainsi mieux nous accueillir et nous accompagner dans les actes de la vie quotidienne. » déclare Cédric Mametz, Président de Nous Aussi, association française des personnes handicapées intellectuelles.

L'accessibilité ne peut se limiter à la mise en conformité du cadre bâti. L'accessibilité pour les personnes handicapées mentales doit s'entendre comme la possibilité pour elles de pouvoir accéder à la compréhension de leur environnement, à pouvoir s'y repérer et s'y déplacer facilement. Il s'agit bien de réduire les difficultés liées à la déficience intellectuelle en adaptant l'environnement afin de favoriser leur participation et leur permettre d'exprimer pleinement leurs capacités.

La mise en accessibilité de l'environnement pour les personnes handicapées mentales nécessite :

- de connaître la spécificité de la déficience intellectuelle en termes de capacités, de compétences, de difficultés ;
- de prendre toute la mesure des besoins, souhaits et aspirations de la personne handicapée mentale et de sa famille ;
- de proposer une aide humaine et/ou des aménagements techniques.

Et ce dans tous les champs de la vie de la personne : l'accès à l'information ; l'accès à la santé et aux soins ; l'accès à l'éducation, à la scolarisation et à la formation ; l'accès au travail et à l'emploi ; l'accès à la mobilité (déplacements, transports...) ; l'accès au logement ; l'accès aux loisirs et aux sports ; l'accès à la culture ; l'accès aux instances de la société civile et civique...

c. Le pictogramme S3A : Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité



L'Unapei (Union nationale à laquelle est affiliée l'Urapei Midi-Pyrénées), au regard de l'absence de prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées mentales dans l'ensemble des domaines inhérents à l'accessibilité, a créé le pictogramme S3A (symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité), normalisé par l'Afnor en mai 2000.

Ce pictogramme concerne les personnes handicapées mentales et, par extension, toute personne ayant des difficultés de compréhension ou d'orientation. Il identifie et signale aux personnes présentant des difficultés de repérage et d'apprentissage de la lecture : les structures, produits, services et prestations de toutes natures qui leur sont rendus accessibles grâce à la mise en œuvre de moyens techniques et humains. Il a pour vocation d'être apposé sur des guichets, des lieux de passage, produits ou documents.

Les « Victoires de l'accessibilité »

a. Présentation du concours

Ce concours récompense les initiatives engagées par les associations de l'Urapei Midi-Pyrénées, mais aussi par tous les acteurs, professionnels ou particuliers, qui permettent chaque jour aux personnes handicapées mentales de vivre avec et parmi les autres. Plus qu'un concours, les « Victoires de l'accessibilité » sont un moyen de sensibiliser l'ensemble des acteurs potentiels de l'inclusion et de faire évoluer les politiques locales en matière d'accessibilité. Les « Victoires de l'accessibilité » ont valeur d'exemple. Elles doivent inspirer la mise en place d'une politique inclusive et enfin de faire prendre conscience à tous que les personnes handicapées mentales sont des citoyens. L'objectif est de faire connaître ces initiatives et de démontrer, que l'exception d'aujourd'hui pourrait devenir la règle demain.



Qu'est-ce qu'une Victoire ?

Une victoire est une histoire de tous les jours, un témoignage emblématique de la participation des personnes handicapées mentales à la vie de la Cité. Elle raconte des situations qui participent notamment à :

- l'éveil et la socialisation de l'enfant ;
- l'épanouissement personnel et à la valorisation de soi chez l'adulte ;
- la stimulation et la communication avec le monde extérieur chez la personne lourdement handicapée ou personne vieillissante.

C'est une démonstration des solutions et des moyens qui peuvent être mis en place pour que les personnes handicapées mentales :

- comprennent mieux leur situation et leur environnement ;
- soient aidées dans leur prise d'initiative et de décision ;
- interagissent davantage avec le monde extérieur ;
- participent à toutes les activités de la société.

Les membres du jury :

- François SIMON, Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées en charge des Solidarités
- Jean-Noël LETHIER, Vice-Président de la Ligue Sport Adapté Midi-Pyrénées
- Fabienne MANGONI-PAGOTTO, Médecin coordonnateur MDPH 82, médecin référent effORMIP et médecin de la Ligue de Sport Adapté Midi-Pyrénées
- Odile MAURIN, Présidente d'Handi-Social, Administratrice du GIHP Midi-Pyrénées
- Michel LACAN, Délégué Régional UNAFAM
- Sébastien BORT, UFCV, Responsable Régional et National Vacances Adaptées
- Geneviève ROUERE, CREDIT COOPERATIF, Sous-Directrice Agence de Toulouse
- Marc VERNEY, CAISSE D'EPARGNE de Midi-Pyrénées, Directeur du Centre d'Affaires Economie Sociale de la Haute-Garonne/Ariège

Les critères de sélection :

- **Présenter un caractère novateur** : qui introduit une nouveauté, qui améliore l'existant, qui satisfait des besoins non couverts (mesure le degré d'innovation de l'action).
- **Présenter un caractère exemplaire** : favorise la participation des personnes handicapées mentales, favorise la mixité des publics (mesure le degré d'inclusion des personnes handicapées mentales).
- **Présenter un caractère reproductible** : action transposable ailleurs et par d'autres, partage et transfert d'expériences possibles (mesure le degré de reproductibilité de l'action).
- **Présenter un caractère collaboratif** : action menée en coopération avec différents acteurs (personnes handicapées mentales, acteurs associatifs, acteurs locaux, publics et/ou privés (mesure le degré de synergie des acteurs concernés).
- **Présenter l'atteinte d'un objectif ou un résultat** : chemin parcouru entre l'idée et la réalisation actuelle de l'action (mesure le degré de réussite de l'action).

L'organisation du concours :

Initié en 2010, par l'Unapei à l'occasion de son cinquantième, le concours les « Victoires de l'accessibilité » a remporté un vif succès : plus de 450 candidatures sur l'ensemble du territoire. Pour cette seconde édition, les « Victoires de l'accessibilité » s'organisent en région et s'illustrent dans quatre catégories : éducation, travail, santé et acteur de la Cité.

Les lauréats des sélections régionales concourent pour l'étape nationale organisée par l'Unapei. Les Victoires nationales seront remises lors du congrès de l'Unapei le 25 mai 2013 à Marseille.

b. Les Victoires régionales

Aujourd'hui, le 3 décembre 2012, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, l'Urapei Midi-Pyrénées dévoile les lauréats des « Victoires de l'accessibilité ».

Plus de 14 candidatures ont été récoltées depuis le lancement du concours en avril.

Mot de la présidente du Jury :

« J'ai accepté de participer au jury car je suis convaincue depuis longtemps que toutes les personnes handicapées doivent pouvoir vivre en milieu ordinaire : adaptons l'environnement aux personnes, et rompons avec les préjugés.

Il faut accepter la différence, la considérer comme une richesse, et permettre une émulation entre enfants et adultes semblables et différents. Cela est tout aussi vrai pour les personnes handicapées mentales !

J'ai donc souhaité encourager les initiatives qui permettent à des personnes handicapées mentales de rencontrer des adultes et des enfants « ordinaires », de partager et vivre avec eux.

Il faut sortir des établissements spécialisés, de la ségrégation, qui a eu trop longtemps cours en France.

Je connais les résultats, spectaculaires parfois, de l'application réelle du droit à l'éducation des enfants trisomiques, autistes, polyhandicapés, etc...

Les personnes handicapées sont une part de l'humanité qui doit avoir tout autant sa place que tous les autres êtres humains»

Odile MAURIN, présidente d'HANDI-SOCIAL

PRESENTATION DES LAUREATS

- **DANS LA CATEGORIE :**

« EDUCATION » : rencontre et échanges avec d'autres enfants

PREAMBULE

Le ministère de l'Education nationale indique que 210 400 élèves handicapés ont été scolarisés en milieu ordinaire en 2011 contre 201 406 en 2010. Mais tout ne se mesure pas quantitativement. Derrière ces chiffres en progrès se cachent encore des situations inacceptables : certains ne sont scolarisés seulement quelques heures par semaine. D'autres n'ont aucune solution éducative. Pour les enfants handicapés mentaux, l'accès à l'éducation et à la formation passe par de la souplesse, une pluralité des réponses et par une collaboration entre les écoles et les établissements et services d'accompagnements adaptés. Pourtant, le système demeure rigide et cette collaboration incontournable n'est toujours pas mise en œuvre. Les acteurs de l'éducation manquent d'information et de formation, éléments importants pour que l'inclusion soit favorisée.

LE JARDIN DES SAVOIRS IME Pierre Sarrault (ADAPEI 82)

Le patio de l'école de Castelsarrasin a été réaménagé par les jeunes enfants handicapés en classe à l'école. Ce nouvel espace a séduit l'ensemble des enfants et des professeurs. Il a permis de renforcer les liens entre enfants et constitue un formidable outil d'apprentissage.

- **DANS LA CATEGORIE :**

« TRAVAIL » : accès à une activité professionnelle

PREAMBULE

Le droit au travail est un élément fondamental des droits de l'homme qui s'exerce difficilement pour les personnes handicapées mentales, en décalage avec le « tout efficient » monde économique. Pourtant, ces personnes ont des capacités qui peuvent être valorisées dans un environnement adapté. Elles ont notamment besoin d'accompagnement humain. Ne pas en tenir compte, c'est considérer qu'aucune n'a sa place en milieu ordinaire de travail. Et, force est de constater que les acteurs de l'insertion professionnelle sont très peu mobilisés pour l'emploi des personnes handicapées mentales et qu'ils proposent une offre qui leur est souvent inadaptée.

UN AUTRE MONDE ESAT Jean Carrio (ADAPEI 82)

Quoi de plus motivant que de voir un usager de l'ESAT reconnu dans le milieu ordinaire ! Quoi de plus valorisant pour cette personne d'être le seul acteur de sa réussite ! Quoi de plus prometteur pour les autres travailleurs inscrits dans le même parcours que de voir son issue !

• **DANS LA CATEGORIE :**

« **SANTE** » : accès facilité aux soins de santé

PREAMBULE

Les personnes handicapées mentales n'accèdent que faiblement à la santé, ce qui entraîne des sur-handicaps préoccupants. Plusieurs facteurs expliquent ce constat : un manque de coordination entre les secteurs sanitaire et médico-social, des réseaux de soins insuffisamment organisés, une formation professionnelle qui n'inclut pas les spécificités du handicap mental, des établissements médico-sociaux insuffisamment pourvus en personnels médicaux et paramédicaux alors que la population accueillie vieillit et nécessite des soins plus fréquents. Par ailleurs la spécificité des soins dispensés par les professionnels de santé auprès des personnes handicapées mentales (en ville notamment) n'est pas prise en compte et valorisée.

ACVA : Apprenons à nous Connaître et à Vivre avec les Autres

IME Pierre Sarrault (ADAPEI 82)

A la demande des jeunes de l'IME Pierre Sarrault, un groupe d'éducateurs, une psychologue et l'infirmière ont créé un atelier sur mesure pour répondre à leurs questions en matière de vie affective et sexuelle.

• **DANS LA CATEGORIE :**

« **ACTEUR DE LA CITE** » : favoriser la participation à la vie collective

PREAMBULE

La loi du 11 février 2005 a posé le principe d'une accessibilité universelle et fixé une échéance pour y parvenir : 2015. Aucune action n'a été menée pour les personnes handicapées mentales. Pour elles, rendre accessible la cité, c'est, avant tout, mieux les accueillir et accepter leur différence.

Emission « ZOOM SUR LE HANDICAP »

Pascal CAMBON (APEAI 46)

L'émission Zoom sur le Handicap par et pour les personnes handicapées, tel est le titre de l'émission hebdomadaire que j'anime sur Radio-Présence-Figeac. Cette émission est une émission d'interviews et de reportages qui donne la parole aux personnes handicapées, à leurs familles, aux personnes qui les aident, aux associations. Elle couvre les événements locaux liés au handicap. Cette émission est un moyen d'intégrer le monde du handicap dans la société.

• **COUP DE COEUR :**

Le « **COUP DE COEUR** » du jury

BENEVOLE DANS L'HUMANITAIRE

IME Pierre Sarrault (ADAPEI 82)

De jeunes handicapés, déficients intellectuels ou porteurs de TED et autisme, participent volontairement à une mission de bénévolat auprès d'associations humanitaires locales.